

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre le rotavirus :

Ce que vous devez savoir

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

Muchas de las hojas de información sobre vacunas están disponibles en español y otros idiomas. Consulte www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin contre le rotavirus peut prévenir la maladie à rotavirus.

Le rotavirus provoque fréquemment une diarrhée aqueuse sévère, principalement chez les bébés et les jeunes enfants. Les vomissements et la fièvre sont également courants chez les bébés atteints du rotavirus. Les enfants peuvent se déshydrater et doivent être hospitalisés car ils peuvent en mourir.

2. Vaccin contre le rotavirus

Le vaccin contre le rotavirus est administré en introduisant des gouttes dans la bouche de l'enfant. Les bébés doivent recevoir 2 ou 3 doses de vaccin contre le rotavirus, selon la marque du vaccin utilisé.

- La première dose doit être administrée avant l'âge de 15 semaines.
- La dernière dose doit être administrée avant l'âge de 8 mois.

Presque tous les bébés vaccinés seront protégés contre les diarrhées aiguës provoquées par le rotavirus.

Une marque de vaccin contre le rotavirus (Rorarix) peut contenir un autre virus, appelé « circovirus porcin ». Ce virus ne peut pas infecter les humains et ne comporte aucun risque connu pour la santé.

Il peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin contre le rotavirus**, ou a **des allergies graves mettant en jeu le pronostic vital**.

- Est **immunodéprimée**.
- A une **immunodéficience combinée sévère** (Severe combined immunodeficiency, SCID).
- A présenté un type de blocage intestinal appelé « **invagination** ».

Dans certains cas, le professionnel de santé qui suit votre enfant peut décider de remettre la vaccination contre le rotavirus à une prochaine visite.

Les nourrissons souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les nourrissons modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéris pour se faire vacciner contre le rotavirus.

Le professionnel de santé qui suit votre enfant peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

4. Risques de réaction au vaccin

- Une irritabilité ou une diarrhée ou des vomissements légers et temporaires peuvent survenir après le vaccin contre le rotavirus.

L'invagination est un type d'occlusion intestinale traité à l'hôpital et pouvant nécessiter une intervention chirurgicale. Chaque année aux États-Unis, elle survient naturellement chez quelques nourrissons sans aucune raison apparente. Il existe un faible risque d'invagination lié à la vaccination contre le rotavirus, généralement dans la semaine suivant la réception de la première ou de la deuxième dose de vaccin. Le risque supplémentaire est estimé aux États-Unis entre 1 nourrisson pour 20 000 vaccinés et 1 nourrisson pour 100 000 vaccinés. Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.



U.S. Department of
Health and Human Services
Centers for Disease
Control and Prevention

5. Que faire en cas de problème grave ?

Concernant l'invagination, soyez attentif à d'éventuels signes de douleurs épigastriques et à des pleurs importants. Dans un premier temps, ces signes peuvent ne se manifester que quelques minutes et réapparaître plusieurs fois en une heure. Les bébés peuvent parfois ramener leurs jambes sur leur poitrine. Votre bébé peut aussi vomir plusieurs fois, présenter du sang dans les selles ou sembler faible ou très irritable. Ces signes, généralement susceptibles d'apparaître dans la semaine suivant la première ou la deuxième dose du vaccin contre le rotavirus, doivent toutefois faire l'objet d'une surveillance constante après la vaccination. Si vous pensez que votre bébé a une invagination, contactez immédiatement un professionnel de santé. Si vous ne pouvez pas joindre votre professionnel de santé, emmenez votre bébé à l'hôpital. Informez le personnel que votre bébé a reçu le vaccin contre le rotavirus.

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.*

6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante www.hrsa.gov/vaccinecompensation ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

7. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

